



CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 18 DECEMBRE 2012 A 20 HEURES

PROCES-VERBAL

Etaients présents :

MM. Nicolas FLOCH, Patrick AUTRET, Stéphane CLOAREC, Jean-Marc CUEFF, Hervé JEZEQUEL, Pascal LE PAPE, François MOAL, Jean-Yves PENDU, Alain POULIQUEN, Pierre ROIGNANT, Pascal ROUE, Pierre SAUTY, Mlles Monique BECAM, Françoise CADIOU, Morgane COZ, Anne DANIELOU, Christine MOAL, Ophélie QUEFF, Mmes Katiba ABIVEN, Anne-Marie ABJEAN-UGUEN, Marie-Thérèse CABIOCH, Claire LECOQ, Céline LEMOIGNE, Odile MULNER-LORILLON, Marie-Paule PRIGENT-GUERER, Nathalie QUEMENER et Joëlle TOUS-MADEC

Procurations :

M. Bernard SIMON, Mle Morgane COZ

Mandataires :

Mme Joëlle TOUS-MADEC mandataire de Mle Morgane COZ (arrivée à 20h40)
M. Bernard SIMON mandataire de Mme Monique BECAM

Absent :

M. Claude CAVAREC

Date de la convocation : 10 décembre 2012

Secrétaire de séance : Mme Claire LECOQ

La séance est ouverte à 20 heures.

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 OCTOBRE 2012

(Rapporteur : M. le Maire)

Mlle BECAM indique qu'elle souhaite voir modifier le compte rendu page 7 en remplaçant avenue de la Mer par rue de la Plage (piste cyclable).

Le Conseil Municipal approuve cette modification et adopte à l'unanimité le compte rendu modifié.

2- DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2013

(Rapporteur : M. le Maire)

Imposé par le CGCT dans les communes de plus de 3.500 habitants, il se tient dans un délai de 2 mois précédent le vote du budget.

Le maire prend la parole et présente les grandes lignes du document remis à chacun des conseillers municipaux. Puis il passe la parole à M. Stéphane CLOAREC, adjoint aux Finances, qu'il charge de commenter les données budgétaires qui figurent en fin de document.

Conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des collectivités Territoriales, le Débat d'Orientations Budgétaires s'est tenu en séance dans le délai prévu par le Code.

VUE D'ENSEMBLE ET PERSPECTIVES SUR NOS FINANCES LOCALES

- Le budget 2013 de SAINT POL DE LEON sera construit **dans un contexte assez identique aux deux exercices précédents.**
- Nous préparons notre budget en tenant compte du gel des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales.
- **Nous gardons les mêmes lignes directrices que l'an passé à savoir :**
 - *Prioriser nos choix.*
 - *Maintien des dépenses de fonctionnement. Les financements de nos projets à venir ont pu être obtenus grâce à la bonne santé financière de la commune (autofinancement contenu et dette par habitant contenue).*
- Cette **gestion responsable** est mise en œuvre à tous les niveaux : gestion du personnel, fonctionnement général des services, etc. ...
- **Les taux de fiscalité à ST POL ne seront pas modifiés en 2013**, car nous savons déjà que la pression fiscale sur le citoyen sera plus forte sur le prochain exercice.

Je tiens à reprendre maintenant les **3 axes récurrents** de nos dossiers municipaux, et durant cette présentation j'invite les élus en charge des questions abordées à ne pas hésiter à compléter mon propos :

PREMIER AXE > une ville accessible et verte :

➤ La voie de desserte des quartiers Nord et Est de la ville pour les piétons, les vélos et les véhicules :

- En 2012, vient d'être lancé le schéma de déplacement global du large secteur s'étendant de la rue du Duric au Sud à Kérivarch/Trologot au Nord et présenté récemment à la population lors d'une réunion de quartier.

- En 2013, aboutissement de ce programme de voirie conséquent.

➤ Le développement de voies cyclables et piétonnières :

- En 2012 : Après accord du conseil général sur le schéma et sur le subventionnement, nous venons de démarrer la voie douce St Pol/Trofeunteun
 - En 2013 : Contribution au schéma de déplacement intercommunal : dans cette action vient d'être inscrit à la révision en cours du Contrat de Territoire avec le CG 29 l'aménagement du Parking de l'Avenue de la Gare avec entre autres une vocation de plateforme multimodale (train/voiture/vélo/piétons).
- Autant que faire se peut, lors de création ou de réfection de voiries, nous gardons à l'esprit la création de bandes cyclables.

➤ L'entretien et l'embellissement des espaces verts de la ville s'inscrivent dans le cadre d'une politique de développement durable :

- En 2012 : Après le réaménagement complet des ronds-points de Pen Ar Prat et de Kerjean, nous avons créé un rond-point à l'intersection Rue de Brest/Route de Plouéan. Nous avons poursuivi en 2012 nos actions d'embellissement et d'entretien des espaces verts, en s'inscrivant toujours dans la démarche « Ville Fleurie ».
- En 2013 : Nous ambitionnons l'acquisition d'une seconde fleur « Ville Fleurie », nous focaliserons nos efforts sur le nouveau rond-point d'entrée de ville près de la gendarmerie ainsi que sur l'embellissement de l'accès réaménagé de la rue du Budou. Nous ouvrons avec l'apprentissage, la transmission du savoir faire de notre équipe « espaces verts » et la renforçons ainsi.

➤ Hormis les dossiers précédents, la programmation 2012 a comporté dans cet axe « une ville accessible et verte » :

- l'aménagement et la sécurisation de la rue Batz
- le réaménagement de la voirie et de l'éclairage public rue de La Plage
- la mise en accessibilité de la Mairie : l'installation d'un ascenseur vient d'être lancée et sera terminée au printemps prochain.

En 2013, l'accueil de la mairie sera adapté au service que les saint-politains sont en droit d'attendre : confidentialité, accessibilité, convivialité.... Nous mettrons en place simultanément une signalétique intérieure & extérieure de la mairie conforme aux prescriptions PMR et ABF ; la même démarche sera entreprise pour les salles de RDC du Manoir de Kéroulas.

Rappelons enfin que nous consacrons annuellement 100.000 € à l'accessibilité (programmation pluriannuelle) et 200.000 € pour la voirie courante.

DEUXIEME AXE > une ville dynamique par ses « activités de vie » et l'entretien de « l'héritage patrimonial » :

➤ **Tout d'abord l'offre culturelle, l'offre sportive et de loisirs.**
 > Volonté de maintenir une offre diversifiée à destination de tous.

- En 2012 :

*Sur le plan sportif : Réfection salle n°2 des Carmes.

*Sur le plan associatif : lancement du projet « Espace Socioculturel »

*A cela s'ajoute pour l'animation, l'investissement pluriannuel en matériel d'équipement : pour le TST, et pour le cinéma avec l'installation d'une bibliothèque numérique sans oublier l'accès pour tous au cinéma par l'installation d'une boucle magnétique.

- En 2013 :

Dans le domaine sportif, la programmation pluriannuelle sera fléchée tant en matière d'investissements nouveaux que d'entretien courant des installations sportives.

TST : Résultat du diagnostic en matière de mise aux normes, accessibilité, sécurité, conditions de travail, cela dans la perspective de l'échéance de la Convention avec le propriétaire à l'horizon 2015.

En matière d'investissement, l'année 2013 sera marquée par la réalisation de l'Espace socioculturel.

➤ Préserver et embellir notre « **héritage patrimonial** » :

- En 2012 :

Les chemins d'interprétation du patrimoine sont en place avec 25 plaques émaillées.

Sur les édifices:

*la cathédrale : réfection des chenaux & toiture du bas côté sud à hauteur de 138.000€, et des réparations de menuiserie intérieure.

*Sur la Chapelle du Kreisker : réfection complète des maçonneries avec pose d'un vitrage provisoire.

*Signalétique de la Prébendale.

- En 2013 :

Réactualisation du diagnostic 2004 concernant le Massif Occidental de la basilique et préparation de la programmation des travaux sur le massif occidental en collaboration étroite avec les services de la DRAC

Lancement d'une souscription publique pour la création et la mise en place du vitrail de la Baie 101 avec le concours de la fondation du Patrimoine.

En matière d'animation patrimoniale, poursuite de l'élaboration de la scénographie de la Cathédrale.

Parallèlement, nous conservons un budget d'entretien des édifices patrimoniaux.

➤ Une ville active l'est aussi par son souci de **l'attractivité touristique** :

- En 2012 :

Notre engagement vers le label « Pavillon Bleu » a été récompensé par son attribution.

Au dernier trimestre, nous avons réceptionné les travaux d'embellissement, d'accessibilité du bureau d'accueil touristique de St Pol de Léon. Cette transformation est aussi réalisée dans le cadre de la labellisation « Qualité France » de l'office de Tourisme Intercommunautaire et de ses 6 bureaux d'accueil.

- En 2013 :

Engagement de nouveau pour une labellisation Pavillon Bleu avec la mise en place d'actions de sensibilisation à l'environnement, et l'accessibilité à la Plage Ste Anne par l'acquisition d'un siège hippocampe flottant.

De nouvelles actions d'animation des plages et du littoral seront mises en place durant l'été 2013, et les actions « Famille plus » seront toujours soutenues par notre municipalité. Je profite de remercier d'ailleurs Nathalie QUEMENER qui est notre référente Famille Plus, et Pierre ROIGNANT qui se charge du suivi du dossier Pavillon Bleu. Notre volonté d'amélioration de l'attractivité du bord de mer et l'amélioration de la liaison centre-ville / littoral se poursuivra par la création d'une nouvelle voie de desserte.

TROISIEME AXE > Une ville attractive, accueillante et solidaire :

➤ La création d'unités de logement réparties dans la ville, favorisant la mixité sociale et l'accès au logement :

- En 2012,

Kervarqueu : achèvement des réseaux, réalisation de la voirie provisoire et commercialisation de la première tranche.

Pour ce qui est des logements sociaux Habitat 29 prévus au lieu dit « la Garenne », la commune a réalisé sa contribution au projet par la création des réseaux nécessaires.

- En 2013 :

Pour Kervarqueu, nous poursuivons nos efforts de communication sur la commercialisation des lots restants dans un contexte immobilier en berne.

A la Garenne nous attendons vivement le lancement du projet Habitat 29.

Il faut y ajouter : le lancement du Collectif sur Kervarqueu, et du collectif de la Route de Mespaul. Par ailleurs, logiquement le FJT sera lancé cette année ainsi que le foyer des Genêts d'Or.

➤ Concernant la solidarité, elle se manifeste notamment par l'action et l'accompagnement de notre CCAS.

- **En 2012 :**

St Pol reste la commune fédératrice des projets « Compagnons bâtisseurs » et a maintenu sa politique de transports individuels entre le centre-ville et Creach Ar Leo.

Concernant la restructuration du quartier de Creach Ar Léo, signature de la convention de lancement de la restructuration dans laquelle notre ville est partenaire.

- En 2013 :

Le budget du CCAS sera consolidé afin de soutenir toutes les actions qui seront lancées. Le CCAS a présenté récemment son propre débat d'orientation budgétaire.

➤ Une politique « jeunesse » volontariste, et suivi des écoles :

- **En 2012 :**

Capacité d'accueil du CLSH augmentée en passant de 50 à 68 places avec renforcement de l'équipe d'animateurs et dédoublement des sites sur la période estivale (adaptation de l'accueil à chaque tranche d'âge).

Nouveau succès de la semaine Fraich'Attitude tant au niveau des écoles que du grand public. L'action un « Fruit pour la récré » s'est poursuivie avec succès.

Concernant l'entretien de nos écoles, nous avons changé la majorité des fenêtres du site de Marie Curie ainsi que le revêtement des jeux extérieurs. A l'école Jean Jaurès remplacement de la chaudière.

Toujours en matière d'investissement scolaire, notre municipalité a financé 6 nouveaux postes informatiques à l'École Jean Jaurès.

Notre soutien a aussi permis la réalisation de 4 fresques décoratives à l'École Marie Curie.

L'École des Sports qui remporte un franc succès mais a souffert d'un moindre engagement des associations sportives et a généré une implication plus importante de notre animateur sportif pour maintenir la qualité de cette prestation.

Les « Juniors Associations » en particulier dans le domaine musical fonctionnent bien avec du lien intergénérationnel, ou encore en matière de hip-hop (battle).

A l'Atelier, l'année a vu se développer l'activité Arts Plastiques et la passerelle 9/12 ans fonctionne très bien avec le CLSH.

- En 2013 :

Mise en place de la signalétique sur nos deux écoles primaires publiques, poursuite des travaux d'entretien par le budget récurrent annuel.

2013 sera aussi une année de réflexion et de travail sur le maintien voire l'augmentation des effectifs au sein de nos écoles publiques par le biais de réunions d'échanges avec l'ensemble des interlocuteurs concernés par cette problématique. Notre municipalité doit être le catalyseur de cette réflexion car elle sera amenée à prendre la ou les décisions les plus pertinentes pour maintenir et développer notre école publique à court et à moyen terme. En parallèle, notre municipalité mettra en œuvre les conditions nécessaires à la meilleure application possible des nouvelles dispositions gouvernementales concernant la « semaine des 4 jours et demi » malgré les incertitudes quant à son financement.

Nous souhaitons maintenir par ailleurs les liens pédagogiques qu'une municipalité peut réaliser auprès des écoliers, collégiens ou lycéens en matière d'éducation civique et citoyenne, mais aussi en matière de prévention et d'animation.

Quant à l'Atelier, il se focalisera sur une mission d'ouverture des jeunes vers l'extérieur.

Monsieur le maire rappelle : que le budget concerne non seulement les projets mais comprend aussi le maintien de l'action quotidienne communale pour la qualité de vie des Saint-Politains, le service public à la population.

L'actionnaire principal de notre ville est l'habitant, nous nous devons d'avoir une politique à la fois ambitieuse et responsable. Comme chaque année, nos marges de manœuvre seront stabilisées voire améliorées.

PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS

Intervention de M. Stéphane CLOAREC

Programmation pluriannuelle			
	2013	2014	2015
Desserte des quartiers Nord et Est			
Quartier de la Gare			

espace socio-culturel			
Voie nouvelle rue du Port			
Voies et circulations douces			
Mise en valeur du bord de mer			
Installations sportives			
Pôle jeunesse			
Patrimoine			
Accessibilité			

Mener un budget réaliste, telle est la direction fixée pour l'élaboration de ce nouveau budget

Projets « récurrents »

Les financements récurrents annuellement restent les mêmes.

Ce sont :

- **l'entretien du patrimoine saint-politain.**
- **la mise en accessibilité de la commune.**

AUTRES BUDGETS

Le budget de l'eau

Il est prévu d'équilibrer le budget annexe de l'eau en fonctionnement à environ 466 000 € dont 18 800 € de remboursement d'emprunt en intérêts et à 666 000 € en investissement avec 12 400 € de remboursement d'emprunt en capital. Le montant prévisionnel de recettes en surtaxes est évalué à 376 000 €. Les opérations de l'exercice sont : un réseau d'eau potable neuf dans le cadre de la réalisation de la voirie nouvelle dite desserte nord et le remplacement en totalité de la canalisation AEP qui alimente Trégondern qui représente à lui seul 390 000 € (estimation des services).

Le budget de l'assainissement

Il est prévu d'équilibrer le budget annexe de l'assainissement en fonctionnement à environ 448.000 € dont 69.000 € de remboursement d'emprunt en intérêts et à 411.000 € en investissement avec 43.700 € de remboursement d'emprunt en capital. Le montant prévisionnel de recettes en surtaxes est évalué à 310.000 €. Les opérations prévues de l'exercice sont : le réseau neuf dans le cadre de la réalisation de la voirie nouvelle dite desserte nord et le remplacement intégral de la canalisation unitaire de St Roch à la Magdeleine qui représente à elle seule 90.000 € HT (estimation par les services).

Facturation nouveau contrat Eau & Assainissement

Les abonnés mensualisés vont recevoir avec leur facturation de décembre une lettre explicative sur le détail de leur facturation. L'année 2013 sera facturée en totalité sur la base des tarifs négociés dans le cadre des nouveaux contrats d'eau et d'assainissement qui ont pris effet au 01/01/2012. Les usagers des services d'eau et d'assainissement ressentiront de manière plus significative les effets de la baisse du prix de l'eau sur l'année 2013.

Le budget du port de Pempoul

Une augmentation des tarifs de location des mouillages a été décidée pour 2013, elle tient compte d'une inflation prévisible de 2% pour l'année 2012 et de l'amortissement sur 10 ans de l'achat d'un bateau d'une valeur de 5 000 € début 2012. Nous prévoyons d'équilibrer la section d'exploitation à 33 642 € dont 30 290 € de recettes de location. En investissement un montant de 7 830 € est prévu pour l'amélioration des installations portuaires.

Le budget du CCAS

Le conseil d'administration du CCAS vote un budget annexe autonome précédé d'un DOB mais ses ressources sont alimentées par le budget général. En 2012, l'excédent dégagé par le CCAS n'atteint plus que 4 000 € (36 000 € de dépenses pour une dotation de 40 000 €). Il serait utile de provisionner 45 000 € pour le CCAS sur le compte 65736 du budget de la commune.

La prochaine étape verra la finalisation de ces projets dans le Budget Municipal 2013 que nous serons appelés à voter.

Discussion

M. Jean-Yves PENDU : Au sujet de la vocation de plateforme multimodale (train/voiture/vélo/piétons) du parking de l'avenue de la Gare. Monsieur PENDU s'étonne de cette inscription au contrat de territoire en tant que pôle multimodale.

Mlle Monique BECAM : Au sujet du budget action sociale de la commune : elle souhaiterait que l'information sur la politique sociale et le D.O.B. du C.C.A.S., soient effectués par l'intermédiaire de la commission action sociale. Elle a été créée en 2008 et ne s'est réunie qu'une seule fois en 2008. Les projets sociaux pourraient être discutés et organisés au niveau de cette commission.

M. le Maire répond que l'information sur les différentes actions à caractère social de la commune s'effectue par divers supports, notamment le bulletin municipal. Quant au D.O.B., la présentation ne peut se faire que dans le cadre du conseil d'administration du C.C.A.S.

Mme Claire LE COQ indique qu'elle va prendre en compte la demande de Mlle BECAM et va faire en sorte que la commission action sociale se réunisse de nouveau.

M. Jean-Marc CUEFF au sujet du fonctionnement de l'école des sports : il précise que du fait d'un manque de moyens, les associations se sont moins impliquées.

Mme Odile MULNER-LORILLON dit qu'il y aura lieu de revoir et de mieux adapter les créneaux horaires de fonctionnement de l'école des sports.

M. Stéphane CLOAREC prend la parole pour présenter le volet chiffré et financier du D.O.B.

Il précise différents points :

- La fiscalité : le D.O.B. présente un produit attendu de 3.462.301 € sur les bases de 2012 avec une augmentation de 1,5 %. Il semblerait que l'on puisse attendre une augmentation plus importante des bases, à savoir la base Habitation + 4%, la base Foncière bâtie + 4 % et la base Foncière non-bâtie – 3 % ; en prenant en compte ces données, le produit attendu se situerait à 3.540.000 €. Les taux de fiscalité, à Saint Pol, seront maintenus comme pour les exercices passés. Il semble que cela ne sera pas le cas pour d'autres collectivités territoriales.
- Le gel des dotations de l'Etat sera maintenu.

- La mise en place de la semaine scolaire de 4, 5 jours : ce nouveau planning va demander une nouvelle organisation sur certains services de la commune, écoles et jeunesse essentiellement. Les services travaillent actuellement sur des simulations d'une nouvelle organisation.

Quel sera le financement de l'Etat dans le cadre de la mise en place de la semaine de 4, 5 jours ? L'A.M.F. s'est saisie de cette question.

Discussion :

M. Jean-Yves PENDU : deux observations :

-Si les bases augmentent de 4 %, il est difficilement imaginable dans le contexte actuel d'augmenter les taux.

-Quel est à ce jour le niveau d'engagement des dépenses d'investissement de la commune sur les prévisions du budget 2012 ? Il a été parfois constaté qu'en fin d'année, les projets d'investissement n'étaient engagés qu'à hauteur de 50 %, voire 40 %.

M. Stéphane CLOAREC répond qu'actuellement, les projets d'investissement sont engagés à hauteur de 60 % environ, concernant les taux de fiscalité nous savons déjà que d'autres collectivités vont les augmenter.

Monsieur le Maire présente le tableau sur lequel est indiqué la programmation pluriannuelle des investissements de la commune jusqu'en 2015 et demande aux élus référents des budgets annexes.

Discussion :

M. Jean-Yves PENDU demande quel est l'impact de l'ouverture du port de Bloscon à ROSCOFF sur le taux d'occupation des mouillages de la zone de Pempoul.

M. Pierre ROIGNANT répond que seuls certains bateaux importants sont partis sur le site de Bloscon. Actuellement il y a 12 places disponibles ; ces places seront proposées aux 14 demandes en attente.

Le conseil municipal prend acte de ces orientations

3- APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU REGLEMENT DU P.O.S.

(Rapporteur : M. François MOAL)

Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L.123-13 et R.123-24 ;

Vu la délibération en date du 06 octobre 1995 ayant approuvé la révision du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S) ;

Vu l'arrêté municipal n° 2012-11 en date du 31 octobre 2012 prescrivant la modification simplifiée n°1 du règlement du P.O.S ;

Vu les observations émises par le public lors de la mise à disposition du dossier

Considérant que la modification simplifiée du règlement du POS telle qu'elle est présentée au conseil municipal est prête à être approuvée, conformément à l'article L.123-13 du code de l'urbanisme.

Le Maire sollicite l'accord des membres du conseil municipal pour :

- Approuver la modification simplifiée n°1 du règlement du POS telle qu'elle est annexée à la présente.
- la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département, conformément à l'article R.123-24 du code de l'urbanisme
- le dossier de modification approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la préfecture
- la présente délibération deviendra exécutoire après accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus.

Discussion :

M. François MOAL indique que cette modification simplifiée n° 1 porte sur :

L'article 11 du règlement de la zone UA qui interdit les toitures terrasses. Pour favoriser l'installation de dispositifs d'énergies renouvelables, et notamment de permettre de végétaliser les toits des constructions, l'interdiction des toitures terrasses est supprimée.

L'article 7 du règlement de la zone UC qui impose un recul de 8 mètres par rapport au fond de l'unité foncière. Pour permettre une plus forte densification urbaine des terrains, le recul par rapport au fond de l'unité foncière est réduit à 3 mètres minimum.

Cette présentation de la modification simplifiée n° 1 du règlement du P.O.S. figurera dans la délibération et dans le compte rendu de la réunion.

M. Jean-Yves PENDU indique que cette modification simplifiée n°1 du règlement du P.O.S. concerne la zone urbaine, la zone dense du centre ville. Il précise que la commune de ST POL a su garder son caractère traditionnel au niveau de l'habitat. L'adoption de cette modification du règlement du P.O.S. peut apporter des changements sensibles.

M. François MOAL indique que cette modification simplifiée du règlement du P.O.S. permettra d'évoluer et que les permis de construire sont soumis à l'avis de l'A.B.F., soit avis simple, soit avis conforme.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte par 25 voix pour
et 3 contre (M. Jean-Yves PENDU, Mmes Anne-Marie ABJEAN-UGUEN, Marie-
Paule PRIGENT-GUERER)**

4- RESTAURATION DE LA ROSACE OUEST DE LA CHAPELLE DU KREISKER : VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET LANCEMENT DE LA CAMPAGNE DE SOUSCRIPTION

(Rapporteur : M. Pierre SAUTY)

Monsieur le Maire rappelle que les maçonneries de la baie ouest ont été restaurées à l'automne, les étais de la rosace ont été retirés par l'entreprise A.R.T de PLELO.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles a financé les travaux de maçonnerie mais ne finance ni la conception, ni la pose du nouveau vitrail dessiné par le Père KIM EN JOONG.

La Fondation du Patrimoine avec laquelle la commune a signé une convention de partenariat en 2009 intervient en relais de financement dans ce type de dossier.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal :

- de valider le plan de financement de la mise en place du nouveau vitrail pour un montant estimé à 223.800,00 € HT et décomposé comme suit :
 - honoraires de l'ACMH : 30.000,00 €
 - acquisition de l'œuvre : 30.000,00 €
 - fabrication et pose du vitrail : 163.800,00 €
- de lancer une souscription publique de financement en partenariat avec la Fondation du Patrimoine représentée au niveau local par Monsieur Georges de Kerever ;
- d'impliquer l'association des Amis du Kreisker dans le déroulement de la campagne de souscription ; son statut d'association autorisant des facilités bancaires ;
- de solliciter les donateurs privés sous forme de mécénat d'entreprise avec le soutien logistique et administratif de la Fondation du Patrimoine.

Discussion :

M. Pierre SAUTY indique que suite aux renseignements obtenus le 14 Décembre 2012 auprès de Madame de PONTAUD, A.C.M.H., il y a lieu de rectifier le chiffrage de l'opération et donc de modifier également le plan de financement.

Le montant estimé de 150.000 € correspondant à la fabrication et à la pose du vitrail doit être remplacé par le montant de 163.800,00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

5- BUDGET ANNEXE DE LA CANTINE : INTEGRATION DE LA REGIE GARDERIE PERISCOLAIRE AU 1^{ER} JANVIER 2013

(Rapporteur : Mme Joëlle TOUS-MADEC)

Monsieur le Maire expose que le budget annexe de la cantine n'est alimenté que par la participation des familles aux frais de restauration scolaire. 380 familles sont facturées mensuellement pour ce service. Parallèlement, une régie de recettes existe dans chacun des deux groupes scolaires pour encaisser les participations des familles aux frais de garderie périscolaire.

Pour mutualiser la facturation, le Maire propose d'intégrer au budget annexe de la cantine le service de garderie périscolaire présent dans les deux établissements publics de la commune à compter du 1^{er} janvier 2013.

L'accord du conseil municipal est requis pour :

- autoriser le Maire à intégrer la garderie périscolaire au budget annexe de la cantine et à agréger les recettes de garderie au budget 2013 ;
- accepter le maintien des deux régies de recettes pour faciliter le paiement à l'unité des usagers occasionnels ;

➤ autoriser la mise en facturation des frais de garderie sur le rôle de recettes de cantine dès le 1^{er} janvier 2013 étant entendu que deux lignes distinctes apparaîtront sur la facturation en raison de codifications comptables différenciées.

Vote favorable à l'unanimité

6- MODIFICATION DES TARIFS DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE AU 1^{er} JANVIER 2013

(Rapporteur : M. Stéphane CLOAREC)

Monsieur le maire précise que la tarification de la garderie périscolaire se décline de la manière suivante :

- Fréquentation régulière : 1,05 € l'heure
- Fréquentation occasionnelle (-5h/mois) : 1,80 € l'heure
- Goûter : 0,65 € l'unité

Compte tenu de l'intégration du service garderie dans le budget annexe de la cantine au 1^{er} janvier 2013, il convient d'apporter davantage de flexibilité à la grille tarifaire.

Le maire demande aux membres du conseil municipal :

- de créer un tarif à la demi-heure afin de ne pas pénaliser les familles ayant un recours limité mais quotidien au service de garderie périscolaire.
- d'appliquer la tarification suivante au 01/01/2013 étant entendu que toute demi-heure entamée est due :

	Fréquentation régulière	Fréquentation occasionnelle
heure	1.00 €	1.80 €
½ heure	0,50 €	0,90 €
Goûter	0,65 €	0,65 €

Vote favorable à l'unanimité

7- DECISION MODIFICATIVE N°3 -2012 DU BUDGET GENERAL

(Rapporteur : M. Stéphane CLOAREC)

Le maire informe l'assemblée qu'une décision modificative est nécessaire pour abonder en fonctionnement le chapitre 012 – charge de personnel et le compte 16 de l'investissement-remboursement d'emprunt :

Fonctionnement :

Augmentation en dépenses		Augmentation en recettes	
Compte	Montant	Compte	Montant
64131- Rémunération des personnels non titulaires	+ 70.000,00 €	7311- Contributions directes	+ 35.000 ,00 €
		7411 –Dotations	+ 35.000,00 €

Investissement :

Augmentation de crédits		Diminution de crédits	
Compte	Montant	Compte	Montant
1641- Remboursement d'emprunt en capital	+ 20.000,00 €	020 – Dépenses imprévues	- 20.000,00 €

Le conseil municipal doit autoriser le maire à effectuer les virements de crédits prévus par la D.M. n°3-2012 du budget général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte par 23 voix pour et 5 abstentions (M. Jean-Yves PENDU, Bernard SIMON (procuration), Mmes Anne-Marie ABJEAN-UGUEN, Marie-Paule PRIGENT-GUERER, Monique BECAM)

8- RECENSEMENT DE LA POPULATION 2013 – RECRUTEMENT ET REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

(Rapporteur : M. Stéphane CLOAREC)

En 2013, la commune aura à procéder à l'enquête de recensement de population. Le déroulement de cette enquête repose sur un partenariat étroit entre la commune et l'I.N.S.E.E., il implique, en outre, une mise en commun de moyens tant du point de vue du personnel que du matériel.

Pour l'exécution de ses missions, la commune doit notamment recruter entre 14 et 16 agents recenseurs et prévoir un coordonnateur communal, celui-ci ayant pour rôle d'assurer l'encadrement des agents recenseurs et le suivi en continu de la collecte qui se déroulera du 17 janvier 2013 au 16 février 2013. Les frais inhérents à la rémunération des agents et les autres charges relatives au recensement seront couverts par une dotation

forfaitaire s'élevant à 16.237 € celle-ci étant définie sur la base d'un montant unitaire par habitant et par logement.

Le conseil municipal autorise le maire à :

- créer entre 14 et 16 postes d'agents recenseurs afin d'assurer les opérations du recensement 2013 ;
- prévoir leur rémunération à raison de :
 - . 0,50 € par bulletin de logement
 - . 1 € par bulletin individuel
 - . 30,00 € par séance de formation
 - . 100,00 € la tournée de reconnaissance du ou des districts
 - . 30,00 € d'indemnité kilométrique pour un district urbain
 - . 90,00 € d'indemnité kilométrique pour un district rural ou semi-rural
 - . 100,00 € de prime d'objectif de fin de campagne selon les critères définis par l'INSEE
- verser une avance de 300,00 € fin janvier 2013 à chaque agent recenseur ;
- attribuer au coordonnateur d'enquête désigné parmi le personnel communal une indemnité forfaitaire de 500,00 €
- attribuer au coordonnateur-adjoint de l'enquête désigné parmi le personnel communal une indemnité forfaitaire de 300,00 €
- autoriser la police municipale à intervenir en tant que de besoin pour le bon déroulement de la collecte.

Vote favorable à l'unanimité

9- SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE SANTE AU TRAVAIL DU CENTRE DE GESTION DU FINISTERE

(Rapporteur : M. Stéphane CLOAREC)

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a délibéré le 11 avril 2011 pour adhérer au service de médecine professionnelle Santé au Travail en Région Morlaisienne. Le groupement n'a pas pu honorer ses prestations à l'échelle communautaire et les agents de la collectivité ne sont plus soumis à visite médicale professionnelle depuis la dénonciation du contrat précédent par la M.S.A.

Depuis ces démarches sans suites, le service de médecine professionnelle territorial placé auprès du CDG29 s'est structuré par le recrutement, notamment, de médecins du travail et la ville de St Pol de Léon a pris acte de la création d'une prestation « santé au travail ».

Le Centre de Gestion du Finistère propose aux collectivités une convention d'adhésion à la prestation « santé au travail » qui détaille la nature des prestations et les engagements du service de médecine professionnelle : visite médicale d'embauche, visite périodique des agents tous les 2 ans, surveillance médicale des agents souffrant de pathologies et intervention en milieu du travail. Le montant de la prestation est calculé sous la forme d'une cotisation au taux de 0,37% applicable à l'assiette de base URSSAF en totalité.

Le Maire demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer la convention d'adhésion à la prestation « santé au travail » à compter du 1^{er} janvier 2013.

Vote favorable à l'unanimité

10- PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE AU PROFIT DES AGENTS COMMUNAUX – ADHESION AU CONTRAT

(Rapporteur : M. Stéphane CLOAREC)

Le maire rappelle qu'en date du 4 avril 2012, le conseil municipal a donné mandat au Centre de Gestion du Finistère de consulter les organismes de prévoyance suite au décret n° 2011-1474 paru le 10/11/2011.

L'appel d'offres départemental a été lancé et c'est le groupe de prévoyance COLLECTEAM HUMANIS qui a été retenu.

Le contrat communal en cours jusqu'au 31/12/2012 est un contrat M.N.T à 1,90 % de cotisation (TB+NBI+RI) pour 95 % du montant du traitement garanti.

COLLECTEAM HUMANIS a fait une offre de contrat groupe à 1,15 % de cotisation pour une prise en charge à 95 % du traitement et 1,40 % de cotisation pour une prise en charge à 100 % du traitement.

Considérant l'avis du comité technique réuni le 18 décembre 2012,

Monsieur Le Maire demande l'accord du conseil municipal pour d'adhérer au contrat groupe COLLECTEAM HUMANIS dans le cadre de la convention de participation proposée par le CDG29 pour le risque prévoyance en optant pour les modalités suivantes :

- assiette de cotisation : traitement de base + NBI + régime indemnitaire
- niveau d'indemnisation de 95 % soit un taux de cotisation de 1,15 %
- montant de la participation employeur (qui ne doit pas être inférieur à 10%), proposé à 10 € bruts par mois et par agent cotisant. Cette participation de l'employeur, proratisé au temps de travail, ne sera revalorisée que par une nouvelle délibération.
- ouvrir le bénéfice de la participation et du contrat de prévoyance aux agents non titulaires sous réserve d'une durée de contrat minimale de trois ans.

Pour adhérer à cet organisme de prévoyance, la collectivité représentée par le Maire doit passer convention de participation avec le Centre de Gestion du Finistère.

Discussion :

M. Stéphane CLOAREC précise qu'à prestations équivalentes à savoir remboursement de 95 % du traitement garanti (traitement de base + NBI + Régime indemnitaire) entre l'ancien prestataire, la M.N.T, et le nouveau prestataire à compter du 1^{er} janvier 2013, COLLECTEAM HUMANIS, chaque agent de la commune paiera moins de cotisation salariale : son salaire net subira donc de ce fait une augmentation. En retenant une participation employeur à 10 €, la collectivité laisse la totalité du bénéfice dégagé aux agents.

Vote favorable à l'unanimité

11- AFFAIRES FONCIERES

(Rapporteur : M. François MOAL)

a - Vente d'un délaissé de chemin rural à St Vénal au profit de M. Yves-René KERBIRIOU

Le maire rappelle que la commission d'urbanisme du 21 mars 2012 a examiné la demande d'acquisition d'un chemin rural formulée par M. Yves-René KERBIRIOU demeurant à St Vénal. Le service des Domaines a fixé à 580,00 € la valeur vénale de ce chemin rural en impasse (284 m²).

Considérant l'avis favorable de la commission d'urbanisme et l'accord de l'acquéreur de prendre à sa charge tous les frais, le maire propose à l'assemblée :

- ✓ de céder à M. Yves-René KERBIRIOU la parcelle cadastrée BH n° 679 formant portion de chemin rural au prix de 580,00 € nets vendeur ;
- ✓ de l'autoriser à signer, au nom de la commune, l'acte de cession qui sera passé en l'étude de Maître LEMOINE, notaire à Saint Pol de Léon.

Vote favorable à l'unanimité

b - Acquisition du terrain de M. RAOUL, rue Parc Besquellec

Il est rappelé que la poursuite de l'aménagement de la rue Parc Besquellec nécessite l'acquisition de plusieurs emprises foncières. Après les acquisitions CHAPALAIN et SANSEAU, l'occasion est donnée à la commune de se porter acquéreur d'une emprise issue du terrain RAOUL cadastrée AE n° 685 et AE n° 334 pour une surface totale de 348 m².

La commission d'urbanisme réunie le 25 septembre 2012 a émis un avis favorable au prix fixé par France Domaine à savoir 45,00 € le m².

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- ✓ d'acquérir au prix de 45,00 € le m² les parcelles cadastrées AE n° 685 et AE n° 334 d'une surface totale de 348 m² appartenant à M. Louis RAOUL ;
- ✓ d'autoriser le maire à signer en l'étude de Maître Bizien l'acte d'acquisition de ces 2 parcelles au prix de 15.660,00 € hors frais.

Discussion :

M. François MOAL indique que France Domaine a effectué une évaluation pour cette transaction (50 € par mètre carré).

Dans le cadre de la marge de négociation autorisée, un accord est intervenu entre la Mairie et M. RAOUL : le prix est ramené de 50 € par mètre carré à 45 € par mètre carré. Le montant de la transaction passe donc de 17.400 € à 15.660 € pour la superficie de 348 m².

M. Jean-Yves PENDU indique qu'il ne conteste pas la transaction mais qu'il s'interroge encore sur la destination de la nouvelle voie dans ce secteur de la commune.

Vote favorable à l'unanimité

c - Mise à l'enquête publique pour deux cessions d'emprises de chemin rural

Le maire informe que deux demandes d'acquisition de chemin rentrent dans le champ d'application des enquêtes publiques avant cession. Il s'agit :

- ✓ de la demande de M. Patrick PREVOT d'acquérir une enclave communale dans sa propriété (environ 60 m²) au lieu dit Kermenguy ;
- ✓ de la demande de M. Roger ROLLAND d'acquérir une portion de chemin rural bordant sa propriété sise à Toul-Efflam-Trégondern (130 m² environ).

Ces deux demandes ont reçu l'avis favorable des commissions d'urbanisme du 25 septembre 2012 et du 12 juin 2012.

Le maire demande l'autorisation au conseil municipal d'organiser une enquête publique commune à ces deux demandes afin d'élargir les mesures de publicité afférentes à ces projets de cession.

Discussion :

Mlle Monique BECAM demande à préciser le cadre juridique des enquêtes publiques pour les cessions de terrains ?

M. François MOAL indique que la procédure prévoit qu'en cas de cession du domaine public, il convient d'effectuer une enquête publique. Pour ces deux nouveaux projets de cession, il convient d'appliquer la réglementation. Cette procédure est mise en œuvre pour les demandes d'achat PREVOT et ROLLAND mais ne sera pas rétroactive pour les cessions antérieures.

Vote favorable à l'unanimité

12- MOTION SYNDICAT DE L'HORN – ALGUES VERTES

(Rapporteur : M. François MOAL)

Le Maire précise que la commune fait partie du bassin versant algues vertes Horn-Guillec. A ce titre, le territoire de la commune est concerné par le plan gouvernemental de lutte contre les algues vertes et, par voie de conséquence, par le projet de réduction des algues vertes élaboré par le syndicat de l'Horn qui s'est vu confier cette mission par la Commission Locale de l'Eau du S.A.G.E (Léon Trégor).

Un projet de territoire pour la lutte contre les algues vertes a donc été élaboré dans la concertation et transmis aux instances d'Etat. Il comporte un volet agricole, un volet rural, un volet assainissement et collectivités ainsi que deux propositions de recherches innovantes dans les domaines de la pollution par l'azote et de l'étude des hydrosystèmes. Validé au niveau des instances locales et professionnelles, ce projet n'a pas été validé par le comité de pilotage algues vertes.

Le maire demande aux membres du conseil municipal de voter une motion de soutien au projet élaboré par le Syndicat de l'Horn considérant qu'il remplit les objectifs demandés par le S.A.G.E et qu'il rassemble les engagements de tous les acteurs identifiés dans la problématique algues vertes.

Discussion :

Monsieur le Maire indique qu'une présentation de cette affaire vient d'être effectuée avant la séance du Conseil Municipal.

M. Jean-Yves PENDU émet des réserves sur les engagements par rapport au dossier de synthèse

Mlle Monique BECAM indique que le délai, entre la date de réception du document de présentation et la date du Conseil Municipal, était trop court pour une analyse complète du dossier. Elle estime d'une part que les mesures prévues ne suffiront pas à obtenir un résultat satisfaisant et d'autre part qu'il convient de se pencher sur les pratiques de l'agriculture et de l'élevage telles qu'elles s'effectuent aujourd'hui : Mlle BECAM fait référence à la position de « Eaux et Rivières de Bretagne » et invite les conseillers à consulter le site internet de cette structure.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte par 23 voix pour
2 contre (Mlle BECAM Monique, M. Bernard SIMON (procuration))
et 3 abstentions (M. Jean-Yves PENDU, Mmes Anne-Marie ABJEAN-UGUEN, Marie-
Paule PRIGENT-GUERER)**

13- MOTION POUR LA REGULATION DES POPULATIONS DE CHOUCAS DES TOURS

(Rapporteur : M. Patrick AUTRET)

Monsieur le Maire fait part d'un courrier envoyé par le syndicat local des exploitants agricoles FDSEA relatif aux dégâts occasionnés par la prolifération des choucas des tours pour la population locale : dégâts aux cultures (plants arrachés, semis à refaire), obstruction des cheminées par les nids (risque d'incendie).

Le maire demande aux membres du conseil municipal de voter une motion de soutien à la démarche entreprise par la FDSEA tendant à exiger du Préfet du Finistère de prendre les mesures nécessaires pour enrayer la prolifération de cette espèce protégée passant notamment par l'assouplissement des contraintes imposées lors des campagnes de destruction des choucas.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte par 26 voix pour
et 2 abstentions (Bernard SIMON (procuration), Mme Monique BECAM)**

14- DELEGATIONS AU MAIRE

(Rapporteur : M. Hervé JEZEQUEL)

- Avenant n° 1 au marché signé le 21/06/2012 avec la société EUROVIA pour le programme de travaux de voirie 2012 – marché porté de 608.237,76 € TTC à 625.723,28 € TTC .
- Avenant n° 1 au marché en procédure adaptée signé le 27/07/2012 avec l'entreprise WALDNER pour les travaux de couverture de la façade sud de la cathédrale – marché porté de 121.537,52 € TTC à 138.999,12 € TTC.

- Signature des marchés en procédure adaptée pour les lots n°1 à 6 du programme d'installation d'un élévateur P.M.R. dans l'hôtel de ville, le 15 octobre 2012 :
 - Gros-œuvre – La Maison du Bâtiment : 6.442,43 € TTC
 - Charpente-menuiseries – Loïc CHATEAU : 10.841,74 € TTC
 - Elévateur PMR – SESAME ACCES : 52.408,72 € TTC
 - Revêtements de sols - RUMAYOR : 3.647,80 € TTC
 - Electricité – Michel GILLET : 2.083,19 € TTC
 - Plomberie – SARL MADEC : 3.469,00 € TTC

- Signature des marchés en procédure adaptée pour l'aménagement de la liaison nord et la création d'une piste cyclable sur la RD 769 lots n° 1 à 5, le 20 novembre 2012 :
 - Voirie – EUROVIA : 876.862,06 € TTC
 - Réseaux E.P, E.U, et A.E.P. – EUROVIA : 263.597,07 € TTC
 - Eclairage public – EIFFAGE : 103.214,86 € TTC
 - Signalisation – HELIOS ATLANTIQUE : 90.649,92 € TTC
 - Plantations – JO SIMON : 15.906,80 € TTC

- Signature des marchés en procédure adaptée pour la construction de l'espace socio-culturel route de Plouéan – lot 1,7,8,9,10,13 et 15, le 3 décembre 2012 :
 - Gros-œuvre – GUILLERM SA : 563.820,58 € TTC
 - Electricité – SARL ARCEM : 83.544,80 € TTC
 - Plomberies sanitaires – SARL MADEC : 21.548,93 € TTC
 - Chaufferie bois-chauffage - Gwen FLOCH : 52.899,27 € TTC
 - Ventilation – E.D.S.I. : 63.998,47 € TTC
 - Ascenseur – SAS ALTILIFT : 22.963,20 € TTC
 - Serrurerie-garde corps – BP METAL : 32.459,44 € TTC

- Arrêté Municipal du 13 décembre 2012 fixant les tarifs communaux des mouillages au port de Pempoul pour l'année 2013.

- Signature d'un marché en procédure adaptée pour l'aménagement d'un parking avenue de la gare – EUROVIA : 99.842,08 € TTC

Le conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire

15- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire indique qu'il n'y a pas de questions diverses à présenter. Il indique toutefois que le prochain Conseil Municipal aura probablement lieu dans la 2^{ème} quinzaine de Janvier 2013 ou au tout début Février 2013. A cette occasion, le budget primitif 2013 sera présenté à l'assemblée.

M. le Maire clôt la séance à 21 h 50.

A Saint Pol de Léon, le 18 décembre 2012.

La secrétaire de séance,
Mme Claire LECOQ

Le Maire,
Nicolas FLOCH

Les Conseillers Municipaux,